



Detention d'images de mineurs à caractères pornographiques

Par **Ludof33**, le **21/05/2015** à **13:39**

Bonjour. Je viens d'être remis en liberté après une garde à vue pour détention de ce type entre le 11 décembre 2013 et mars 2015 ainsi que pour consultation de site internet du même genre. J'ai un suivi psychiatrique que je fais avant mon jugement et une ordonnance sous contrôle judiciaire que je respecte. rnrnJ'ai honte et je suis terrifié et traumatisé de tout ça, je ne le cache pas. J'ai un casier vierges, un cdi depuis 5ans dans un travail ou il n'y a aucun mineur, un logement et une vie simple en dehors de cette histoire récente. J'ai 29 ans et souhaite savoir ce que je risque vraiment lors de mon procès. Le pire et le moins pire. C'est une erreur grave de ma part et je comprends le dégoût pour certains de ce genre d'affaires mais je ne suis en aucun cas un monstre mais un idiot derrière un ordinateur. Je n'ai jamais fait de mal à personne et cela ne me vient même pas à l'idée d'en faire. Je suis juste totalement terrorisé de perdre ma vie sociale et professionnelle et souhaite plus d'informations. rnMerci beaucoup.

Par **alterego**, le **21/05/2015** à **15:48**

Bonjour,rnrnErreur non, appelez plutôt cela pulsion ou vice même si votre terrain d'action se limite à visiter des sites Internet, ce qu'on pourrait appeler "le doigt dans l'engrenage".rnrnVous semblez conscient de vos actes, vous êtes médicalement suivi, pour connaître les risques que vous encourez consultez votre avocat ou interrogez le psy.rnrnCordialement